

présentée à la préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

ARTICLE 12 :

La sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera adressé à **monsieur GACHES Jérôme, responsable de district de l'établissement.**

Carcassonne, le 15/09/2022
Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Joëlle GRAS